

Annexe 2

Liste des marques concernées et des classes de produits et de services désignés

1. Marque verbale française :

MAISON DE L'ALSACE
Champs-Elysées

2

. Marques semi- figuratives françaises :



Les marques seront déposées dans les classes suivantes :

- Classe 16 : articles de papeterie, affiches, albums, cartes, livres, journaux, prospectus, brochures, calendriers, instrument d'écriture, sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage, les photographies, articles de bureaux, papier, serviettes de toilette en papier et linge de table en papier.
- Classe 18 : portefeuilles, porte-monnaie, sacs à main.
- Classe 35 : diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés), reproduction de documents, organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité, publicité en ligne sur un réseau informatique, publication de textes publicitaires, diffusion d'annonces publicitaires, relations publiques.
- Classe 39 : organisation de voyages, réservation pour les voyages.
- Classe 41 : éducation, formation, divertissement, activités sportives et culturelles, informations en matière de divertissement ou d'éducation, services de loisirs, publication de livres, production de films sur bandes vidéos, services de photographie, organisation de concours (éducation ou divertissement), organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès, organisation d'expositions à buts culturels, publication électronique de livres et de périodiques en ligne.
- Classe 43 : services de restauration (alimentation), hébergement temporaire, services de bars, services hôteliers, réservation de logements temporaires.
- Classe 29 : viandes, poissons, volailles et gibiers ; extraits de viande ; fruits et légumes ; gelées, confitures, compotes ; produits laitiers ; charcuteries ; salaisons ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine.
- Classe 30 : café, thé, cacao, sucre, riz, farine et préparations faites de céréales, pain, pâtisserie et confiserie, glaces comestibles ; miel. Sandwichs, pizza ; crêpes (alimentation) ; biscuiterie ; gâteaux ; biscottes ; sucreries ; chocolat ; boissons à base de cacao, de café, de chocolat ou de thé.
- Classe 32 : bières ; eaux minérales et gazeuses : boissons de fruits et jus de fruits ; sirops et autres préparations pour faire des boissons. Limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool.
- Classe 33 : boissons alcooliques (à l'exception des bières). Cidres ; digestifs (alcools et liqueurs) ; vins spiritueux ; extraits ou essences alcooliques.